



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CYCLE DES  
HAUTES  
ÉTUDES DE LA  
CULTURE

## **CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE**

Session 21-22 - « Reconfigurations : tenir le cap et inventer en temps de bouleversements »

### Synthèse du Rapport du Groupe 1

**Quel avenir pour le « modèle français » de la culture et quel rôle de la culture dans le contexte européen ?**

**RÉFÉRENT** : **PATRICK GÉRARD**, conseiller d'État, président adjoint de la section de l'administration

**Membres du groupe :**

- **Irina BIOVIR-IDIER**, consultante en mission à Insula Orchestra- accentus
- **Etienne BONNET-CANDÉ**, administrateur général du Palais des Beaux-Arts de Lille
- **Luc BRIARD**, conseiller des affaires étrangères, en charge de la préfiguration de la maison des mondes africains
- **Emmanuelle DILOLOT**, Administratrice de la ville de Paris, administratrice générale de l'Académie équestre nationale du domaine de Versailles;
- **Damien HELLY**, président du conseil d'administration de Culture solutions Europe

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

## Synthèse et principaux points du rapport

« **Garder notre cap culturel, nourrir les nouveaux souffles européens** » : le pari d'une coopération européenne forte et multi-niveaux pour nourrir un nouveau modèle français.

### Le contexte

De septembre 2021 à octobre 2022, dans une période de forte actualité européenne avec la préparation puis l'exercice de la présidence française de l'Union Européenne, il était particulièrement intéressant qu'un groupe de travail du CHEC, fort de sa diversité, puisse interroger les dimensions culturelles des politiques de l'Union Européenne et leurs interactions avec le modèle culturel français.

**Le groupe d'auditeurs tire en premier lieu de cet exercice une proposition de méthode** : à partir de l'expérience de sa propre dynamique, il suggère de développer des consultations de même type, associant des professionnels de profils variés, afin de produire des réflexions et propositions ensuite analysées quant à leur faisabilité par des services experts. Il y aurait là une belle opportunité pour stimuler implication et créativité citoyenne au service d'une Europe du quotidien et proposer des voies pour faire administration autrement.

### La culture, indispensable pour faire Nation comme pour faire Europe

Le groupe pose le constat, en France, d'une fragmentation interne dont le récit national peine à fédérer des citoyens qui se sentent marginalisés (périphéries urbaines ou ultramarines), constat que l'on peut étendre à l'Union Européenne et ses multiples crises politiques, financières et sécuritaires, qui fragilisent davantage le sentiment d'appartenance.

Il souligne également le besoin, pour mieux y répondre, de prendre acte de l'altération de l'image de la France comme de l'Union Européenne (comme entité institutionnelle) dans le monde. Pour la France : passé colonial, conception de la laïcité contestée même dans la sphère occidentale par les pays anglo-saxons ; pour l'Union Européenne : mise en cause de ses valeurs démocratiques et universalistes, fait que nous soyons moins qu'auparavant perçus comme une terre d'innovation technologique et pêchions par naïveté avec un marché trop ouvert.

Pour remédier à cet état de fait, le groupe souligne l'importance de penser en termes de valeurs et d'attractivité du projet d'intégration européenne. Il y a selon lui nécessité de mettre en avant une conception de la culture vécue comme relationnelle, évolutive, ouverte sur le monde et autrui, curieuse, et non conçue comme un bloc de références figé.

\*

\* \*

*Pour les auteurs du rapport le cadre de l'Union Européenne est l'échelle pertinente pour réguler les opérateurs numériques et le dialogue culturel international qui lui est associé. Au-delà des logiques de marché intérieur, le cadre réglementaire numérique européen reflète une posture publique européenne commune à tous les Etats-membres sur la diversité culturelle.*

***C'est fort de ce constat que le rapport décline plusieurs orientations.***

## **1- La stratégie numérique**

*a/ Dans le respect simultané des diversités des pays membres de l'Union Européenne ainsi que des grands équilibres économiques dans le monde, agir pour y préserver la maîtrise de nos circuits de distribution ainsi que nos contenus culturels et numériques.*

C'est ainsi que l'Union Européenne a adopté sous présidence française le règlement DMA qui concerne l'égalité de traitement des opérateurs à tous les niveaux de leur activité, et le règlement DSA qui vise à assurer la liberté d'expression et à limiter l'oligopole des grands contrôleurs d'accès, cet ensemble accroissant potentiellement la « découvrabilité » des contenus pour subsister face aux grandes plateformes.

*b/ Favoriser l'intégration des contenus culturels dans les formats numériques.*

Le plan de relance de l'Union Européenne permet déjà de favoriser l'intégration des contenus culturels dans les formats numériques.

Au-delà, le rapport propose de travailler à un système de financement de projets et d'expérimentations stable administrativement et fiscalement, et d'accompagner la transition numérique des entreprises culturelles et créatives par des appels à projets et des fonds d'investissements.

*c/ L'encadrement des poussées technologiques en cours et à venir par une action publique de l'Union Européenne comme garante du bien commun.*

La rapidité des transformations incite à une nécessaire veille commune servant à mutualiser les coûts et les ressources. Ainsi, la progression du web, de la 2D à 3D, s'annonce comme une transformation majeure à investir collectivement, notamment du fait des exigences associées (telles que la protection des données personnelles).

*d/ Créer dans les métavers des zones protégées par le droit communautaire de l'Union Européenne, dans la lignée d'une volonté de coopération internationale.*

Il s'agit ici de garantir la liberté et l'accès le plus démocratisé possible aux contenus culturels de nouvelle génération, et le respect des droits dans cet espace numérique nouveau, en créant **dans les métavers des zones protégées par le droit communautaire**. Pratiquement, son caractère européen s'incarnerait par une dimension linguistique, une inclusion de chapitres culturels digitaux dans les accords commerciaux...

L'idée est d'aboutir à une expérience collaborative de partage et d'apprentissage, où tous les créateurs pourraient s'impliquer.

## **2/ Valoriser l'Europe dans sa dimension d'ouverture et d'échanges**

*a/Un 'Erasmus+ des créateurs' destiné aux professionnels de la culture et qui approfondirait les relations inter-étatiques, inter-continentales, à l'échelle de l'Union Européenne. De tels échanges seront bénéfiques à un brassage des idées ainsi qu'à une mutualisation des savoirs et des réseaux professionnels, tout en stimulant l'inspiration.*

*b/ Incarner le nouveau contrat patrimonial de l'Europe avec le monde : un musée de l'absence*

La question des restitutions, de forte actualité en France, est aussi de par son histoire une question européenne. Extrapolant au plan européen une proposition faite en France pour la future maison des mondes africains et des diasporas (Luc Briard, préfigurateur du projet, fait partie du groupe), le groupe de travail propose la création d'un **musée de l'Absence** pour raconter, avec le numérique (ce musée pouvant être construit et visité sur le métavers) ce que l'absence de ces objets prélevés pendant la colonisation a provoqué dans les sociétés privées d'une partie de leur patrimoine, et pour fabriquer un nouveau sens commun, grâce à des œuvres contemporaines commandées au moment des restitutions.

Ce musée constituerait ainsi la pierre angulaire d'une politique patrimoniale européenne, fruit de son cosmopolitisme qui fut revendiqué par des intellectuels européens et qui rappelle la philosophie sud-africaine de l'Ubuntu : « je suis par ce que nous sommes, et parce

que nous sommes, je suis ». Il donnerait toute sa place à l'art contemporain, formidable outil de narration.

*c/ Valoriser la dimension citoyenne de l'appartenance à l'Union Européenne:*

- Le groupe recommande la prise en compte de la dimension européenne dans les fiches de poste des hauts responsables de l'administration et de ses établissements.
- Il fait également une proposition concrète visant à récompenser les projets innovants d'ingénierie publique de projets culturels à dimension européenne. Ce dispositif imaginé, que le groupe a intitulé **Les Héropéennes**, stimulerait le dynamisme culturel à travers la promotion de figures culturelles héroïques à la fois locales, nationales et européennes.

*d/ Encourager les initiatives culturelles communes, basées sur la réciprocité, la mutualité et la symétrie.*

- Depuis l'adoption par l'Union Européenne d'une approche stratégique des relations culturelles internationales en 2016, les états membres de l'Union Européenne développent pas à pas une action culturelle extérieure commune. Ce nouveau modèle hybride combine les atouts des bagages culturels et des sociétés des États-Membres avec une approche fondée sur la co-création d'initiatives culturelles transnationales.
- Un exemple : le programme Tfanen :

Pionnier de cette nouvelle approche, le programme Tfanen d'appui à la culture en Tunisie (« sois créatif » en tunisien) d'un budget de 9,7 millions d'euros, a été mené entre 2016 et 2022 au nom du réseau des instituts pour la culture de l'Union européenne (EUNIC). Il a consisté à accompagner les dynamiques culturelles et démocratiques de la société tunisienne après la révolution de 2011 : financement direct des opérateurs associatifs et privés, consolidation des compétences et professionnalisation des praticien.nes de la culture, modernisation des politiques culturelles nationales. Bénéficiant de ressources propres ( de l'Union Européenne) et d'une coopération politique forte, ces résultats ont été encourageants et ont démontré la pertinence d'une gestion commune de l'action culturelle extérieure.

C'est donc une incitation à poursuivre les programmes co-construits, non seulement avec les autorités et le tissu local, mais aussi avec d'autres pays (notamment Etats-membres de l'UE et au delà ) afin de piloter des projets avec de plus grandes chances de réussite, plutôt que le simple « uploading français ». Dans le cas d'espèce, les limites de la méthode française étaient contrebalancées par la souplesse et la diversité d'autres partenaires européens, appréciée des interlocuteurs tunisiens.

C'est un bel exemple d'initiative culturelle européenne qui a fédéré et entraîné des retombées positives à différents niveaux, au-delà du « retour sur investissement national. » (constitué, par exemple, des données recueillies qui ont pu orienter les futurs ou potentiels projets pour l'Institut Français.)

- Le label TEI (Team Europe Initiatives - Equipe Europe)

La France pourrait **amplifier les initiatives existantes** notamment sous le label TEI (Team Europe Initiatives - Equipe Europe), via l'Institut français ou Expertise France, avec la nouvelle mission internationale du Ministère de la culture; les Maisons/espaces européens de la culture à l'étranger ; et la participation de l'Union Européenne aux évènements culturels mondiaux (foires littéraires, biennales, expositions universelles, festivals des films de l'Union européenne etc.)